



Renseignements pour les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard

Vous trouverez dans ce cahier deux copies du formulaire dont vous avez besoin pour calculer votre impôt et vos crédits provinciaux de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit du formulaire PE428, *Impôt et crédits de l'Île-du-Prince-Édouard*. Remplissez ce formulaire et joignez-en une copie à votre déclaration.

Quoi de neuf pour 2005?

Le montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge est passé à 10 000 \$.

Le formulaire PE428, *Impôt et crédits de l'Île-du-Prince-Édouard* reflète ces changements.

Si vous avez des questions...

Si vous avez des questions sur **l'impôt et la réduction de l'impôt de l'Île-du-Prince-Édouard**, visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) à www.arc.gc.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec l'ARC au 1 800 959-7383.

Pour obtenir des formulaires, visitez le site Web de l'ARC à www.arc.gc.ca/formulaires ou composez le 1 800 959-3376.